

Charte de fonctionnement de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille (EREC)

Sommaire

1. Contexte de la démarche.....	3
1.1 Contexte.....	3
1.2 Articulation avec les autres dispositifs d'éthique	3
2. Les principes de fonctionnement et missions.....	3
2.1 Les principes de fonctionnement	3
2.2 Les missions	4
2.3 Le territoire	4
3. Organisation.....	5
3.1 Les membres de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille.....	5
3.2 La durée de la participation des membres de l'EREC	5
3.3 La formation des membres	6
3.4 L'indemnisation des membres	6
4. Fonctionnement de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille	6
4.1 La saisine	6
4.2 Le comité restreint.....	7
4.3 L'instance plénière.....	7
4.4 Les cafés éthique	7
5. La production	8
5.1 La réponse aux saisines	8
6. Pilotage de projet et évaluation.....	8
6.1 Portage et animation.....	8
6.2 Le comité de pilotage	8
6.3 Circuit de la saisine	9
6.4 Schéma du fonctionnement de l'Espace de Réflexion Ethique de Cornouaille	10

1. Contexte de la démarche

1.1 Contexte

Le projet d'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille (EREC) naît d'une volonté de différents professionnels de pouvoir échanger autour de questionnements éthiques qui animent la pratique quotidienne. Il a également été constaté un manque de ressources éthiques accessibles aux professionnels libéraux ainsi qu'aux professionnels exerçant dans des structures n'ayant pas de comité éthique.

Initiés par le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Appui Santé en Cornouaille, des groupes de travail ont permis d'écrire le projet de cet Espace et de le mettre en œuvre en partenariat avec l'EREB. Ces groupes de travail ont réuni des professionnels de différents champs (EHPAD, Clinique, Services d'Aide à Domicile, HAD, EPSM, CLIC, Centres Hospitaliers, ESMS handicap, DAC).

Cet Espace se veut être un outil au service de l'ensemble des professionnels des domaines sanitaire, social et médico-social et associations d'usagers du territoire de la Cornouaille.

Cette présente charte a pour objet de définir le cadrage de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille. Elle sera portée à la connaissance de chaque membre de l'Espace et sera mise à jour autant que nécessaire.

1.2 Articulation avec les autres dispositifs d'éthique

De nombreux dispositifs, groupes de réflexion éthiques existent à différentes échelles territoriales. L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille veille à s'articuler avec ces différents dispositifs afin d'agir toujours en subsidiarité de l'existant.

Les dispositifs identifiés : EREB, Etycoz, Ethidom, Comité Éthique de l'EPSM, Comité Éthique du Centre Hospitalier de Pont L'Abbé, Comité Éthique du Centre Hospitalier de Douarnenez, Comité Éthique du Centre Hospitalier de Cornouaille, Comité Éthique de l'association Kan Ar Mor.

2. Les principes de fonctionnement et missions

2.1 Les principes de fonctionnement

Impartialité :

Il n'est porté aucun jugement sur les demandes qui sont adressées à L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille.

Subsidiarité :

Il est identifié l'importance de la notion de subsidiarité de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille vis-à-vis des comités éthiques déjà existants sur le territoire ainsi que de l'EREB. Pour les saisines émanant d'institutions possédant déjà un comité d'éthique, l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille n'intervient qu'en second recours. Une attention est portée pour chaque saisine sur la pertinence de solliciter l'Espace. Des articulations sont également définies avec l'EREB qui peut être saisi par des professionnels.

Egalité de traitement :

Chaque saisine fait l'objet d'une attention particulière. Une réponse est apportée à toute demande (passage en EREC, étude en comité restreint, réorientation).

Pluridisciplinarité :

Le sens de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille tient à la multiplicité des acteurs qui le composent (différents corps de métiers, différents domaines, différentes institutions).

Pluralisme :

La diversité des professionnels présents apporte une pluralité des regards.

Confidentialité :

Lorsque des situations concrètes sont abordées dans le cadre de l'Espace Éthique de Cornouaille, les données sont anonymisées.

Temporalité :

Il est important dans le cadre de la réflexion éthique de prendre le temps nécessaire à cette réflexion. Le temps est une composante nécessaire permettant une prise de recul adaptée à la réflexion éthique.

2.2 Les missions

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille poursuit deux objectifs :

- Il peut être saisi pour un échange autour d'une situation concrète en comité restreint ou en réunion plénière dans le cadre d'un dilemme éthique. Dans ce cadre, ses missions sont :
 - La sensibilisation à la démarche éthique
 - L'aide à la décision
 - Le partage de pratiques
- Il peut être amené à organiser des cafés éthiques sur des sujets qui reviennent de manière récurrente au sein des saisines. Dans ce cadre, ses missions sont :
 - L'information
 - La sensibilisation
 - L'aide à la réflexion
 - Le partage de pratiques

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille n'est pas :

- Un espace d'analyses de pratiques
- Un lieu de traitement des événements indésirables
- Un espace de médiation
- Il n'a pas pour mission de répondre à des situations de crise

2.3 Le territoire

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille couvre le territoire du DAC Appui Santé en Cornouaille, la Cornouaille (soit 78 communes).

3. Organisation

Les différentes instances de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille sont les suivantes :

- **L'instance plénière** (4 réunions par an)
- **Le comité restreint** (a minima 4 réunions par an)
- **Le comité de pilotage** (1 à 2 réunions par an)

3.1 Les membres de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille

La dimension territoriale et multisectorielle de cet Espace territorial permet une pluralité des regards sur les dilemmes éthiques qui y sont abordés. Les membres de l'instance plénière de l'EREC sont nommés par les membres du comité de pilotage après appel à candidatures pour les membres du collège 2. L'instance plénière de l'EREC est composée de trois collèges :

- **Collège 1 : Membres de droit**
 - Président du dispositif porteur
 - Représentants des usagers
 - Représentant de l'Etat
- **Collège 2 : Professionnels du territoire Cornouaille**
 - Professionnels de santé médicaux et paramédicaux des établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux, établissements sociaux (CH, EHPAD, SSIAD, SAAD, CLIC, DAC, FAM, MAS, ...) en respectant une représentativité de chaque métier : médecin, psychologue, infirmier, aide-soignant, travailleur social, directeur, cadre, ...
 - Professionnels du domicile (auxiliaires de vie, ...)
 - Professionnels de santé libéraux
 - Professionnels de la protection juridique des majeurs
- **Collège 3 : Personnes qualifiées**
 - Juriste en santé
 - Sociologue / Philosophe / Anthropologue
 - Référent laïcité et citoyenneté
 - Chercheur / Enseignant

3.2 La durée de la participation des membres de l'EREC

- **Collège 1 :**

La participation prend fin en même temps que les fonctions qui confèrent ce mandat.

- **Collège 2 :**

L'engagement est fixé à une durée de trois ans renouvelable. Il prend fin automatiquement au départ du professionnel.

- **Collège 3 :**

Aucun engagement n'est requis.

3.3 La formation des membres

Lors de la constitution de l'instance plénière de l'EREC, les membres bénéficient d'un séminaire de formation afin de définir collectivement les valeurs portées par l'Espace et partager une approche méthodologique de la démarche éthique.

3.4 L'indemnisation des membres

Il n'est pas prévu d'indemnisation des professionnels participant à l'instance plénière. Toutefois, les frais kilométriques sont indemnisés. Le calcul des indemnités kilométriques se fait en tenant compte du trajet entre la résidence administrative du lieu de travail et le lieu de réunion et se base sur le barème kilométrique des impôts de l'année en cours. Les membres qui souhaitent être indemnisés doivent transmettre une copie de leur carte grise.

Les membres du comité restreint qui participent en dehors d'un temps salarié pourront être indemnisés sur présentation d'une facture de leur part (pour un maximum de 15 heures annuelles et un forfait horaire de 20€ amenant à un montant maximal de 300 € par an).

4. Fonctionnement de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille

4.1 La saisine

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille peut être sollicité par tout professionnel des champs sanitaire, social, médico-social de la Cornouaille qu'il soit en exercice isolé ou en exercice pluriprofessionnel, exerçant en libéral ou salarié.

L'Espace Éthique peut être saisi pour aborder des situations concrètes pour lesquelles des échanges au sein de l'institution ou avec l'environnement n'ont pas suffi à apaiser le dilemme éthique.

Dans le cas des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, la question éthique doit être portée par l'institution et avoir déjà fait l'objet d'échanges en interne avant d'être remontée à L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille. Concernant les professionnels libéraux, il est suggéré d'évoquer leur questionnement avec d'autres professionnels avant de solliciter L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille.

Concernant les établissements qui possèdent déjà des comités d'éthique, l'Espace Éthique de Cornouaille peut être sollicité par le comité éthique interne lorsque le parcours de la personne intègre plusieurs dispositifs (établissement, domicile, ...).

L'Espace ne peut pas être saisi directement par des usagers. Seules les associations d'usagers et les diverses instances représentatives des usagers (commissions d'usagers, CVS, ...) peuvent saisir l'Espace si les échanges préalables au sein de l'organisation n'ont pas permis d'éclairer le dilemme éthique.

Le formulaire de saisine est téléchargeable sur le site internet d'Appui Santé en Cornouaille. Il peut ensuite être envoyé par mail sur l'adresse mail de L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille. Un guide accompagne ce formulaire afin d'aider les professionnels au remplissage et limiter les demandes qui ne relèvent pas de la compétence de l'Espace Éthique Territorial.

4.2 Le comité restreint

Le comité restreint se réunit a minima 4 fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres sont nommés par les membres de l'instance plénière suite à appel à candidatures. Ce comité est composé de huit membres.

Ses missions sont les suivantes :

- **Réorienter** vers les ressources adéquates si L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille n'est pas l'interlocuteur à même de répondre à la demande
- **Apporter un retour sur saisine consultatif** sans passer par la séance plénière si la situation nécessite une réponse rapide (possibilité de se déplacer en petit comité en fonction de la situation)
- **Préparer les séances plénières :**
 - **En amont des séances plénières :**

Le comité restreint est chargé de réceptionner les saisines, les anonymiser et préparer la séance plénière (définition de l'ordre du jour, invitation des membres concernés, revue de littérature, réservation de salle, ...).

- **Après les séances plénières :**

Le comité restreint est en charge de la relecture des retours sur saisine rédigés par le pilote pour correction puis diffusion aux acteurs concernés par la situation.

- **Participer aux actions de communication** de l'EREC aux professionnels et associations d'usagers du territoire de la Cornouaille

4.3 L'instance plénière

L'instance plénière a lieu 4 fois par an. L'ordre du jour est établi par le comité restreint en amont de la séance. Les rôles sont précisés en début de séance pour faciliter l'animation du temps d'échanges :

- Un maître du temps
- Un animateur
- Un secrétaire de séance

Lorsque des saisines sont abordées en séance plénière, le professionnel ou l'équipe ayant réalisé la saisine est invité à participer aux échanges.

4.4 Les cafés éthique

Des cafés éthique peuvent être organisés lorsque plusieurs saisines relèvent de la même thématique. Ces cafés éthique ont pour objectif d'apporter un espace de réflexion aux professionnels qui souhaitent y participer.

Ces séances thématiques sont ouvertes à l'ensemble des professionnels de la Cornouaille (champs sanitaire, social, médico-social).

5. La production

5.1 La réponse aux saisines

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille a pour objectif de faire un retour aux professionnels qui ont exposé une situation. Ce retour peut ensuite servir de base d'échanges au sein de l'institution / cabinet / service pour les professionnels ayant réalisé la saisine. Le retour produit a pour but de venir en soutien de la réflexion des professionnels, il ne revêt en aucun cas une dimension décisionnelle. Ce retour sur saisine ne permet pas d'identifier les situations abordées. La mise à disposition du compte-rendu sur le site pourra être envisagée ultérieurement. Le retour sur saisine est rédigé par un membre du comité restreint.

6. Pilotage de projet et évaluation

6.1 Portage et animation

L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille est porté par le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Appui Santé en Cornouaille. Le chef de projet référent a pour missions :

- La réception des saisines et leur diffusion au sein du comité restreint
- L'organisation des réunions du comité restreint, de l'instance plénière et du comité de pilotage (envoi invitations, réservation de salles, définition et envoi de l'ordre du jour en lien avec l'animateur de l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille, animation des réunions, ...)
- La rédaction des retours sur saisines puis l'envoi au comité restreint pour modification et diffusion au service saisisseur ainsi qu'à l'Instance Plénière
- Le soutien logistique et organisationnel
- Le suivi du budget
- La réponse aux appels à projets éventuels permettant d'obtenir des financements

6.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet est formé par les membres composant le groupe de travail initial.

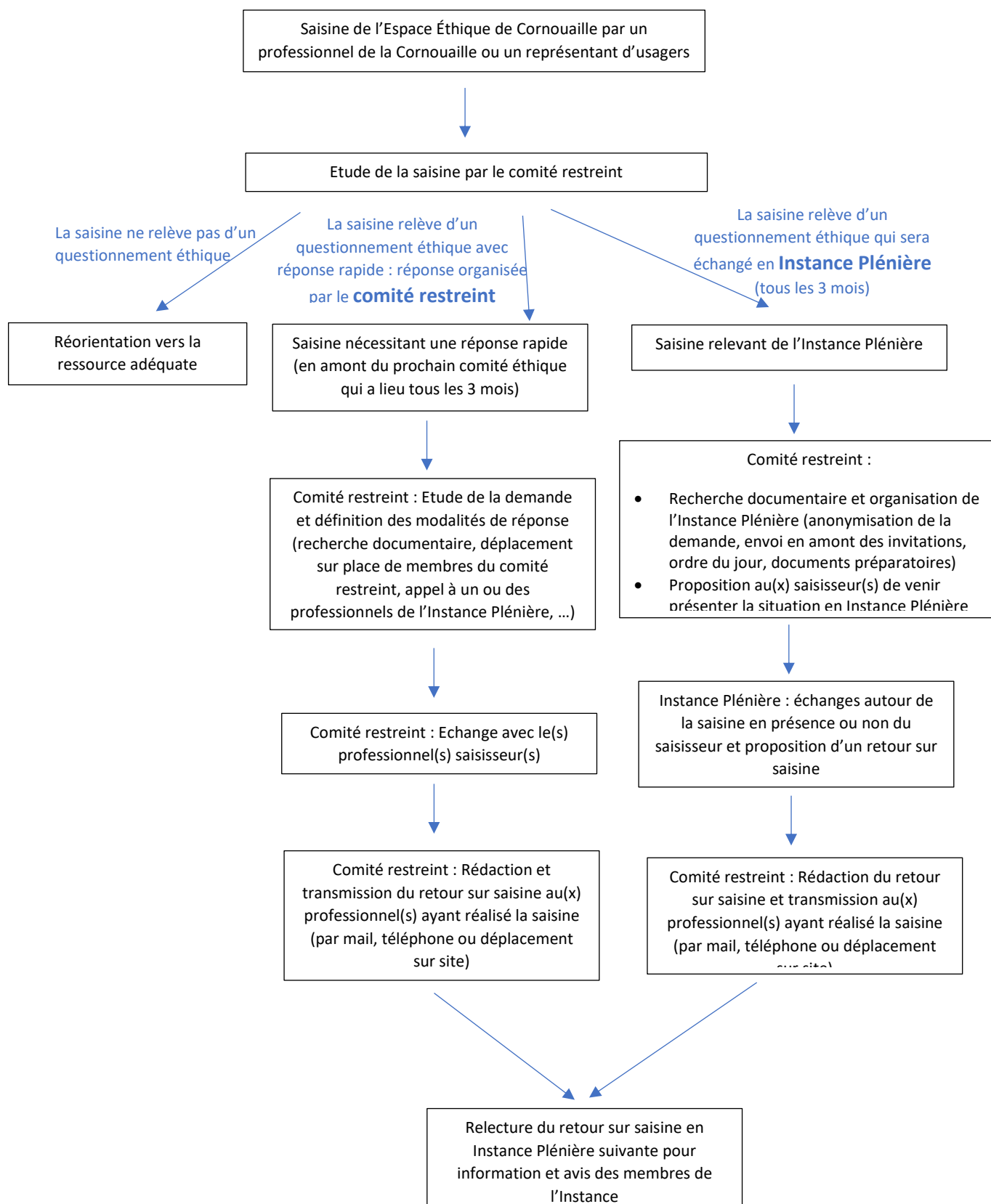
Une évaluation du fonctionnement de L'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille a lieu 6 mois après la mise en place du projet puis une fois par an. Cette évaluation permet de suivre l'activité de l'Espace et d'adapter son fonctionnement aux besoins des professionnels. La méthode est définie au sein du comité de pilotage.

Exemples d'indicateurs recherchés :

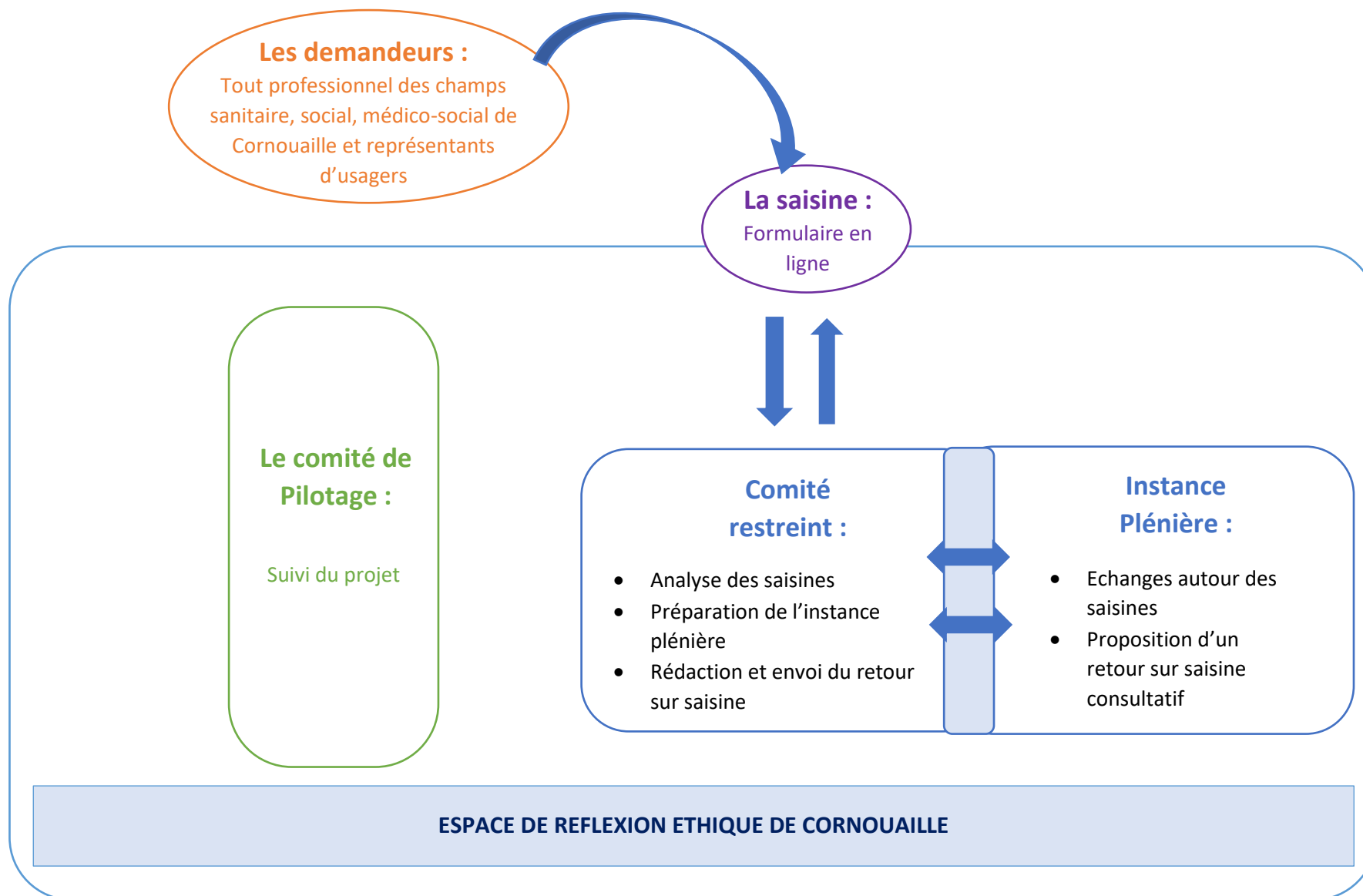
- Le nombre de saisines
- Le nombre de métiers, d'établissements inclus dans la démarche

- La durée d'engagement des membres
- La satisfaction des demandeurs

6.3 Circuit de la saisine



6.4 Schéma du fonctionnement de l'Espace de Réflexion Ethique de Cornouaille



Document élaboré par les membres du comité de pilotage de l'Espace de Réflexion Ethique en Cornouaille :

- AUBRY Aude, cheffe de projet, Appui Santé en Cornouaille
- AUTRET Josiane, IDEL retraitée, vice-présidente d'Appui Santé en Cornouaille et membre du Comité Ethique du Centre Hospitalier de Cornouaille
- BOITEUX François, médecin, Appui Santé en Cornouaille et Centre Hospitalier Pont L'Abbé
- BOURHIS Stéphanie, directrice, EHPAD Parc An Id, Pouldreuzic
- CHAVET Maud, directrice, SAAD Junior Senior
- COJEAN Aurélie, coordinatrice, CLIC CCA
- DAMAS Olivier, responsable de service, Les Papillons Blancs du Finistère
- DEBELUT Audrey, coordinatrice, CLIC Pays Bigouden
- DENOUAL-BOLZER Chrystèle, directrice adjointe EPSM du Finistère Sud et directrice de l'EHPAD Ty Pors Moro, Pont L'Abbé
- DUIGOU Fabienne, responsable des soins, Clinique Kerfriden
- DUPOUE Emma, coordinatrice de parcours, Appui Santé en Cornouaille
- GLEMAREC Elodie, directrice, EHPAD Coat Kerhuel, Ergué Gabéric
- GUEGUEN Juliette, responsable qualité, SAAD, ADMR de l'Odet
- HARINCK Noémie, responsable soutien et formation professionnelle, Les Papillons Blancs du Finistère
- HELLO Corinne, responsable qualité, Kan Ar Mor
- LAUVERJAT Patricia, directrice, EHPAD du Steir, Plogonnec
- LE COSSEC Charlène, psychologue, Centre Hospitalier Pont L'Abbé et EHPAD Kerlenn, Rosporden
- TANGUY Véronique, responsable, HAD de Cornouaille
- THIEURMEL Hubert, cadre de santé, Centre Hospitalier de Douarnenez
- UGUEN Caroline, médecin, HAD de Cornouaille

Avec l'accompagnement de :

- Mme Isabelle Donnio, Association psychologie et vieillissement
- Dr Hazif-Thomas, Mme Donnart, M. Autret, Espace de Réflexion Ethique de Bretagne

Et la participation des CLS de Concarneau Cornouaille Agglomération et CLS de Cornouaille

Version du 18 juin 2024